

# Éoliennes : Vents de délires dépose un recours gracieux - Scaër

mercredi 03 juillet 2013



Les deux associations C du Vent et Vents de délires ont fait le point avec les riverains du nord de la commune concernés par les projets éoliens en cours.

Les associations Vent de délires et C du Vent ont fait le point, lors de la réunion de jeudi soir (*lire dans Ouest-France de samedi 29 juin*), sur les nuisances créées dans les différents sites éoliens bretons et générant des problèmes de santé (Scaër n'y figurant pas encore, car l'implantation est trop récente).

Le président Denis Thomas explique « **Ce dossier devient de plus en plus volumineux au fur et à mesure de l'implantation des éoliennes industrielles et la totalité des réponses aux questionnaires avec informations d'ordre médical vient d'être transmis au préfet de région.** » Une enquête est en cours chez les nouveaux riverains de Scaër nord. « **Pour l'instant, sur les onze sites étudiés, 50 % de la population qui a accepté de répondre à cette enquête note un effet négatif sur la santé, soit 181 cas, et dix personnes ont déclaré suivre un traitement médical à la suite de l'implantation de ces moulins à vent. On constate que la quasi-totalité des riverains sont gênés par le bruit à plus d'un kilomètre des éoliennes.** »

Pour Denis Thomas, ces résultats confortent les habitants de Scaër nord et Leuhan « **dans leur volonté de vouloir faire respecter leurs droits à la santé. Ils souhaitent voir la totalité de la commune devenir une vraie station verte et non la déchetterie soi-disant énergétique de la Cocopaq. Il a donc été décidé, dans un premier temps, à la suite de l'autorisation d'exploitation délivrée pour le site de Crénorien, d'informer ceux qui empruntent les routes de Scaër nord et de faire fleurir quelques nouveaux panneaux pour signaler qu'ils entrent dans une zone protégée.**»

L'association Vent de Délires a aussi décidé de déposer un recours gracieux au tribunal administratif demandant l'annulation du permis à Crénorien (celui du Merdy étant déjà suspendu à une décision, à la suite d'un recours particulier).

[http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale\\_-eoliennes-Vents-de-delires-depose-un-recours-gracieux-29274-avd-20130703-65494478\\_actuLocale.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-eoliennes-Vents-de-delires-depose-un-recours-gracieux-29274-avd-20130703-65494478_actuLocale.Htm)